

RCS : NIMES

Code greffe : 3003

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00565

Numéro SIREN : 800 996 100

Nom ou dénomination : FWC

Ce dépôt a été enregistré le 02/07/2018 sous le numéro de dépôt B2018/004467

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2018/004467**
n°de gestion : **2014B00565**
n°SIREN : **800 996 100 RCS Nîmes**

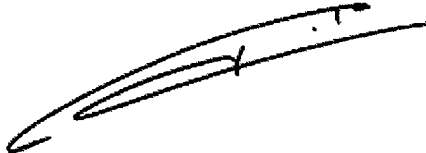
Le greffier du Tribunal de Commerce de Nîmes certifie avoir procédé le 02/07/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

FWC - Société par actions simplifiée
route Départementale 6113 30127 Bellegarde -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



1071864



1071864

Désignation de l'entreprise : SASU FWC				Néant	
Adresse de l'entreprise : RTE departementale 6113 30127 BELLEGARDE					
Numéro SIRET* : 80099610000031					
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12				Durée de l'exercice précédent* : 12	
				Ex. N-1 clos le : 31/12/2016	
ACTIF		Exercice N, clos le : 31/12/2017			
		Brut 1	Amortis.-Provisions 2	Net 3	Net 4
I	Immobilisations - Fonds commercial*	010	012		
M	Incorporelles - Autres*	014	016		
M	Immobilisations corporelles*	028	030	2 570	1 394
	Immobilisations financières* (1)	040	042	3 000	3 000
	Total I (5)	044	048	2 570	4 394
C	Stocks - Mat. 1ères, appros en cours de prod.*	050	052		
I	- Marchandises*	060	062		
R	Avances et acomptes versés sur cdes	064	066		
C	Créances - Clients et comptes rattachés*	068	070	43 328	55 176
U	(2) - Autres* (3)	072	074	3 106	1 588
L	Valeurs mobilières de placement	080	082		
A	Disponibilités	084	086		
N	Charges constatées d'avance*	092	094	212	162
T	Total II	096	098	46 646	56 926
	Total général (I + II)	110	112	2 570	61 320

PASSIF		Ex. N Net 1	Ex. N-1 Net 2
K	Capital social ou individuel*	120	1 000
	Ecarts de réévaluation	124	
P	Réserve légale	126	100
R	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont rés. relative à l'achat d'oeuvres d'art* 131)	132	9 718
P	Report à nouveau	134	
R	Résultat de l'exercice	136	14 348
E	Provisions réglementées	140	
S	Total I	142	25 166
	Provisions pour risques et charges Total II	154	
D	Emprunts et dettes assimilées (4)	156	10 618
E	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164	
T	Fournisseurs et comptes rattachés* (4)	166	1 188
T	Autres dettes (4) (dont comptes courants d'associés Ex. N : 169 3 130)	172	21 029
E	Produits constatés d'avance	174	
S	Total III	176	32 836
	Total général (I + II + III)	180	58 002

R	(1) Dont immobilisations financières	193	3 000	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
E	à moins d'un an					
N	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût revient des immos acquises	182	8 545
V				ou créées au cours de l'exercice*		
I	(3) Dont comptes courants d'associés	199		Prix de vente hors TVA des	184	
	débiteurs			immob cédées au cours de l'ex.*		

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2033-NOT.

**CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT**



Désignation de l'entreprise		SASU FWC		Exercice N, clos le (1)		Ex N-1, clos le (2)	
				31/12/2017		31/12/2016	
A - RESULTAT COMPTABLE							
P	Ventes de marchandises*	dont export	209	210			
R	Production vendue biens	et livraisons	215	214			
	Production vendue services*	intra-communau	217	218	66 904		90 648
D	Production stockée* (variati* stock produits intermédiaires, finis et en cours prod)			222			
	Production immobilisée*			224			
E	Subventions d'exploitation reçues			228			
X	Autres produits			230	7		4 688
P	Total des produits d'exploitation hors T V A (I)			232	66 912		95 338
C	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234			
H	Variation de stock (marchandises)*			236			
A	Achats de matières 1* et autres approvisionnements* (y compris droits douane)			238			
R	Variation de stock (matières 1ères et approvisionnements)*			240			
	Autres charges externes* (dont crédit bail			242	48 022		51 666
E	- mobilier	- immobilier					
S	Impôts, taxes et versements assimilés (dt CET*		243	244	1 586		1 925
	Rémunérations du personnel*			250			10 321
E	Charges sociales (cf renvoi 380)			252	1 234		6 154
X	Dotations aux amortissements*			254	1 583		702
P	Dotations aux provisions			256			
L	Autres charges (dt prov fisc implant ciales étranger)		258	262	3		23
	(dt cotisations versées aux org syndicales et professionnelles		260				
	Total des charges d'exploitation (II)			264	52 428		70 790
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	14 484		24 546
	Produits financiers	(III)		280			
D	Produits exceptionnels	(IV)		290	4 460		
I	Charges financières	(V)		294	1 359		877
V	Charges exceptionnelles	(VI)		300	116		276
E	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes art 217 o		347				
R	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles art 3		348				
S	Impôts sur les bénéfices*	(VII)		308	3 121		3 555
2 - BENEFICE OU PERTE Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	14 348		19 838
B - RESULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col 1, le déficit col 2		312	14 348	314	
R	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
E	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres am non déductibles			318			
I	Provisions non déductibles*			322			
N	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033 not)			324	3 766		
T	Divers* dont intérêts excédentaires des optés-cts d'associés		247	330			
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248		2 696		
E	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			251			
	Part de loyers dispensés de réintégration		249				
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
Entreprises nouvelles (44 sexes)	986	Zone franche urbaine (44 octies et 44 a)	987	Zone restruct défense (44 terdecies)	127	342	
Zone revitalisation rurales (44 quindécies)	138	Bassins d'emploi à redynamiser	991	Pôle de compétitivité hors CICE	990		
Reprise d'entre en difficulté (44 septies)	981	Jeune entreprise innovante (44 sexes A)	989				
Dont ZFA (44 quaterdecies)	345	Dont investissements outre-mer	344	Dont créance due au report en arrière du déficit*	346	350	
Déduct exception (art 39 décies)							
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DEFICITS Bénéf col 1, Déficit col.2				352	20 810	354	
D	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I S seulement)			356			
E	Déficits antérieurs reportables *	dont imputés/résultat				380	
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DEFICITS Bénéf col 1, Déficit col 2				370	20 810	372	

**CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT**

Désignation de l'entreprise		SASU FWC				Néant	
I IMMOBILISATIONS							
ACTIF IMMOBILISE	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation* Val d'origine des immo en fin d'ex		
Fonds commercial	400	402	404	408			
Autres immob incorp	410	412	414	416			
I Terrains	420	422	424	426			
M Constructions	430	432	434	436			
M Inst tech mat, out	440	442	444	448			
C Inst. géné agenc	450	452	6 612 454	458	6 612		
Mat de transport	460	462	464	466			
R Autres immos corp	470	2 381 472	1 933 474	478	4 313		
Immob financières	480	3 000 482	484	486	3 000		
TOTAL	490	5 381 492	8 545 494	496	13 925		

II AMORTISSEMENTS							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Mt Amortissements au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions amort afférents aux élim sortis de l'actif	Mt Amortissements à la fin de l'exercice			
Immobilisations incorporelles	500	502	504	506			
I Terrains	510	512	514	516			
M Constructions	520	522	524	526			
M Installations techn, mat & out ind	530	532	534	536			
C Inst générales, agencs divers	540	542	643 544	548	643		
Matériel de transport	550	552	554	556			
R Autres immobilisations corporelles	560	987 562	940 564	566	1 927		
TOTAL	570	987 572	1 583 574	576	2 570		

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES								(19 %, 15% et 0 % pour les entreprises à l'IS, 18% pour les entreprises à l'IR) (Si cadre insuffisant, joindre un état du même modèle)		
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété Industrielle	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissement	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Court terme *	Plus ou moins-values Long terme				
	1	2	3	4	5	19 %	15% ou 16%	0 %		
						6	7	8		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	576	560	562	564	566	561	567	569		
Plus-values taxables à 19%		579	Régularisations *		590					
Résultat net de la concession et de la sous-concession de droits de la propriété Industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 38 terdecies)										
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-										
TOTAL 596										

**CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT**



DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : SASU FWC		Néant			
1 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations exercice	Diminutions reprises exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortis. dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601	603	605	607
	Autres provis. réglement.	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
	Sur immobilisations	630	632	634	636
Provisions pour	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
dépréciation	Sur clients et cptes rattach.	650	652	654	656
	Autres prov. pour dépréc.	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
		Dotations	Reprises	(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
Immos. incorporelles	700		705	1	Indemn. congés payés, charges...		
Terrains	710		715	2			
Constructions	720		725	3			
Inst. Techn. Mat & Out	730		735	4			
Inst. Gén. Agenc. Div	740		745	5			
Matériel de transport	750		755	6			
Autre immos. corpor.	760		765	7			
TOTAL	770		775	Total à reporter lig 322 N°2033-B			780

II DÉFICITS REPORTABLES		III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	Résultat déficitaire résultant de l'article 209 C du CGI	995
Déficits imputés	983	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209 C du CGI)	996
Déficits reportables	984	IV DISTRIBUTIONS SOUMISES A L'ARTICLE 235 TER ZCA	
Déficits de l'exercice	860	Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 TER ZCA au titre de l'exercice	129
TOTAL des déficits restant à reporter	870	V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et 3211-1 du code des transports)	800

(1) Cette case comprend au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent

**CERTIFIÉ CONFORME
LE PRÉSIDENT**

VI DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	Montant de la TVA collectée	374 11 008
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380	Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378 2 235
N° du centre de gestion agréé	388	Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI			397

Désignation de l'entreprise SASU FWC		Néant : **
Exercice ouvert le : 01/01/2017	et clos le 31/12/2017	Durée en nombre de mois : 12
I - PRODUCTION DE L'ENTREPRISE		
Ventes de marchandises	108	
Production vendue - Biens	109	
Production vendue - Services	141	
Production stockée	111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subv. d'exploitation reçues	113	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déd. de la VA	116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
Total 1	144	
II - CONSOMMATIONS DE BIENS ET SERVICES EN PROVENANCE D'UN TIERS (1)		
Achats de marchandises (droits de douane compris)	121	
Variation de stocks (marchandises) *	122	
Achats de matières premières et autres appro. (droits de douane compris)	123	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la prod. immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le CA autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs, etc), taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers	133	
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Total 2	152	
III - VALEUR AJOUTEE PRODUITE		
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 - Total 2	137
IV - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)	117	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne 117, vous serez dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE		
Mono-établissement au sens de la CVAE	20	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	22	
Période de référence	du	au
Date de cessation	186	
V - Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs		
Effectifs moyens du personnel :	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	
Attention, il ne doit pas être tenu compte des lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128		

CERTIFIÉ CONFORME
LE PRÉSIDENT



FWC
Société par actions simplifiée au capital de 1000 euros
Siège social : Route départementale 6113 30127 BELLEGARDE
800 996 100 RCS NIMES

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 20 juin 2018

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 20 juin 2018

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice de 14 348 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice.....14 348 euros

A la réserve facultative..... 348 euros

Solde..... 14 000 euros

A titre de dividendes 14 000 euros

Soit 140 euros par action

Le dividende sera mis en paiement dans les délais légaux, soit le 30 septembre 2018 au plus tard.

Il est précisé que s'agissant de revenus perçus en 2018, le montant des revenus distribués à l'associé personnes physique sera soumis à un prélèvement forfaitaire unique (P.F.U) consistant en une imposition à l'impôt sur le Revenu au taux unique de 12,80% auquel s' ajoutent les prélèvements sociaux de 17,20 %. L'associé pourra toutefois renoncer à cette modalité de taxation et exercer l'option globale pour le barème progressif lors du dépôt de sa déclaration de revenus, avec application de l'abattement de 40 %.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2016:

13 000,00 euros, soit 130,00 euros par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40% : 13 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2015 :

12 000,00 euros soit 120,00 euros par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 %.



De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Certifié conforme
Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive 'M' or similar character.

FWC
Société par actions simplifiée au capital de 1000 euros
Siège social : Route départementale 6113 30127 BELLEGARDE
800 996 100 RCS NIMES

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 20 juin 2018

L'an deux mille dix huit,
Le vingt juin,
A quinze heures,

Monsieur Josérito MIRALLES, demeurant 316 rue louis Landi appartement 140, 30900 NIMES,

Associé unique de la société FWC,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Josérito MIRALLES, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

II - A pris les décisions suivantes :

-Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017,

-Affectation du résultat de l'exercice,

-Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,

-Autorisation de l'affiliation des mandataires sociaux, non titulaires d'un contrat de travail mais assimilés aux salariés, aux contrats de protection sociale complémentaire éventuellement souscrits par la Société,

-Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.



PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique, sur la base de son rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Il prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice de 14 348 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice.....	14 348 euros
A la réserve facultative.....	348 euros
Solde.....	14 000 euros
A titre de dividendes	14 000 euros
Soit 140 euros par action	

Le dividende sera mis en paiement dans les délais légaux, soit le 30 septembre 2018 au plus tard.

Il est précisé que s'agissant de revenus perçus en 2018, le montant des revenus distribués à l'associé personnes physique sera soumis à un prélèvement forfaitaire unique (P.F.U) consistant en une imposition à l'impôt sur le Revenu au taux unique de 12,80% auquel s' ajoutent les prélèvements sociaux de 17,20 %. L'associé pourra toutefois renoncer à cette modalité de taxation et exercer l'option globale pour le barème progressif lors du dépôt de sa déclaration de revenus, avec application de l'abattement de 40 %.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2016 :

13 000,00 euros, soit 130,00 euros par titre
Dividendes éligibles à l'abattement de 40% : 13 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2015 :

12 000,00 euros soit 120,00 euros par titre
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 %.



De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME RESOLUTION

L'associé unique décide d'autoriser le mandataire social non titulaire d'un contrat de travail mais qui est assimilé aux salariés, en application de l'article L.311-3 du Code de la sécurité sociale, à bénéficier des contrats de protection sociale complémentaire que la Société aurait éventuellement souscrits au profit des salariés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Le Président
Josélito MIRALLES

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'M' followed by a vertical line extending downwards.

SASU FWC
Route départementale 6113
30127 BELLEGARDE

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE NIMES
12 RUE CITE FOULC
30 000 NIMES

COPIE REÇU LE

21 JUIN 2018

Tribunal de Commerce de Nîmes

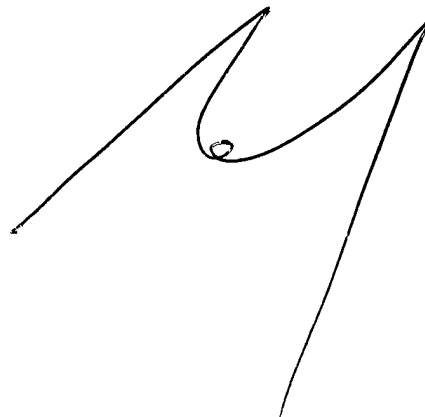
Lundi 20 juin 2018

Objet ; dépôts des comptes

Madame, monsieur ,

Veillez trouver ci joint le procès verbal de mon assemblée générale ainsi que mes comptes certifiés et un chèque de 46,37euros.

le président
Joselito MIRALLES

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several sweeping strokes that form a distinctive shape, likely representing the name 'Joselito Miralles'.